

Compte rendu du Conseil Municipal Réunion du 13 avril à 18h00 en mairie

Convocation en date du 1^{er} avril 2010

L'an deux mil dix, le treize mars, le Conseil Municipal de Lignerolles s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Mireille SCHURCH.

Présents :

Mmes SCHURCH Mireille, COLAZZO Ginette, MARAIS Michelle
MM. AUBERT Jean-Pierre, SIMONNET Jacques, PENTHIER Thierry, TINDILLERE Alain,
MARAI Eric, PEROCHE Daniel, AMOSSE Bernard, GUICHON Jacky

Absents : GIBARD Myriam

Pouvoirs : BUVAT Carole pour AMOSSE Bernard, REGERAT Sophie pour SIMONNET Jacques, COSTA Chantal pour MARAIS Michelle.

Secrétaire de séance : AUBERT Jean-Pierre

Madame le Maire indique que Jean-Pierre PIETTE, agent technique pendant 10 ans a quitté son emploi sur la commune pour rejoindre l'UTT. Elle le remercie pour son investissement, sa disponibilité et son ingéniosité. Cet agent polyvalent a su transformer et faire évoluer la commune. Pour exemple, explique Bernard AMOSSE, il a trouvé un système de sécurité à la grille de l'école empêchant les enfants de l'ouvrir de l'intérieur. Sa décision de changer de poste lui permettra de travailler en équipe, d'avoir un emploi plus ciblé et lui offrira des perspectives d'évolution.

1- Compte de gestion 2009 du budget Commune

Madame le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2009 a été réalisée par le receveur en poste à la Trésorerie Municipale de Montluçon et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget principal de la commune. Madame le Maire précise que le receveur a transmis au conseil municipal de la commune son compte de gestion avant le 1er juin comme la Loi lui en donne obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

Après en avoir délibéré,

les membres du conseil par :

voix pour : 14

voix contre : 0

abstention : 0

- adoptent le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2009 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

2- Compte administratif du budget Commune 2009

Madame le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget principal de la commune pour l'exercice 2009. Madame le Maire quitte ensuite la salle. Les membres siégeant sous la présidence de Monsieur Amossé, conformément à l'article L2121-14 du CGCT,

Après en avoir délibéré,

les membres par :

voix pour : 13

voix contre : 0

abstention : 0

- adoptent le compte administratif de l'exercice 2009 arrêté comme suit :

section de fonctionnement :

résultat 2008 : + 82 847.70 euros

résultat 2009 : + 41 723.03 euros

Résultat cumulé : + 124 570.43 euros.

section d'investissement :

+ 12 471.85 euros

- 52 344.75 euros

- 39 872.90 euros

3- Affectation des résultats pour le Budget Commune 2010

Après avoir pris connaissance des résultats de clôture de l'exercice 2009 en section de fonctionnement et d'investissement

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal par :

voix pour : 14

voix contre : 0

abstention : 0

adopte les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	
1 - Résultat reporté 2008	82 847.40
2 - Résultat de l'exercice 2009	41 723.03
3 - Situation nette au 31/12/09	124 570.43
INVESTISSEMENT	
4 - Résultat reporté 2008	+ 12 471.85
5 - Résultat de l'exercice 2009	- 52 344.75
6 - Situation nette au 31/12/09 (à reporter ligne 001 du budget investissement 2009 en dépense ou recette)	- 39 872.90
7 - Restes à réaliser Dépense 2009	51 155
8 - Restes à réaliser Recette 2009	45 646
9 - Solde des restes à réaliser	- 5 690
10 - Résultat d'investissement après incorporation des restes à réaliser (Somme ligne 6 et 9)	- 45 562.90
AFFECTATION du résultat de fonctionnement (ligne 3) à réaliser par l'émission d'un titre au compte 1068	
11 - Obligatoire : pour le montant du déficit d'investissement constaté (ligne 10 dans la limite de l'excédent de fonctionnement subsistant après affectation obligatoire portée ligne 11)	45 562.90
12 - Facultatif : affectation à la section d'investissement au-delà du déficit figurant ligne 10 (dans la limite de l'excédent de fonctionnement subsistant après affectation obligatoire portée ligne 11)	
13 - Total du titre au compte 1068 (ligne 11 et 12)	45 562.90
14 - Résultat de fonctionnement à reporter ligne 002 du budget	

4- Vote du Budget de la Commune pour 2010

Madame le Maire propose les équilibre simplifiés suivants :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 : Charges générales	109 620	70 : Produits des services	11 980
012 : Charges de personnel	135 000	73 : Impôts et taxes	162 437
65 : Charges gestion courante	53 700	74 : Dotations et participations	128 455
66 : Charges financières	14 000	75 : Produits gestion courante	4 000
67 : Charges exceptionnelles	1 200	77 : Produits exceptionnels	2 400
68 : Amortiss. PLU	1 959	Sous total	309 272
022 : Dépenses imprévues	3 000		
TOTAL	318 479	002 : Excédent de fonctionnement exercice 2009	79 007
023 : Virement section d'investiss	69 800		
TOTAL :	388 279	TOTAL	388 279

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
001 : Reprise déficit 2009	39 873	021 : Virement section fonction.	69 800
16 : Emprunts et dettes	28 500	1068 : Réserve pour RàR	45 563
		c/ 2802 amortiss PLU	1 804
<i>Restes à réaliser 2008 :</i>		c/ 28031 amortiss PLU	155
<i>Mat. agricole</i>	2 280	<i>Reste à réaliser :</i>	
<i>Aménag. Ext CACS (r. inc.)</i>	6 765	<i>Maison des Assos. :</i>	
<i>Voirie</i>	6 705	<i>Subv. Parlementaire</i>	10 000
<i>Bâtiment</i>	5 220	<i>Conseil général</i>	20 870
<i>Maison des associations</i>	1 820	<i>Conseil régional</i>	11 975
<i>Mare Communale</i>	1 995	<i>DGE</i>	820
<i>Ateliers municipaux</i>	965	<i>Subv. ENR</i>	1 800
<i>CCAB</i>	7 405		
<i>ENR</i>	18 000	<i>Nouvelles recettes :</i>	
		<i>Subv prêt</i>	6 000
Sous TOTAL	119 528	<i>Fond 1 Conseil Général</i>	6 000
		<i>Rés. Parlem. Annexe ateliers</i>	6 000
<i>Programmes 2010 :</i>		<i>FCTVA</i>	20 000
<i>Voiture communale</i>	1 100		
<i>Bâtiments - Destruc. Salle Tripier</i>	9 000		
<i>Enseigne mairie</i>	4 500		
<i>CCAB - étude</i>	7 600		
<i>Travaux (réserve)</i>	38 389		
<i>Voirie - entretien</i>	6 000		
<i>Ouvert. Fossés</i>	820		
<i>Lavoir</i>	800		
<i>Ralentisseurs Agrôles</i>	4 500		
<i>Aménagmnt carr. agrôles</i>	1 800		
<i>Réserve incendie</i>	6 750		
TOTAL	200 787	TOTAL	200 787

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal par :

voix pour : 14

voix contre : 0

abstention : 0

- accepte le budget prévisionnel tel qu'il est proposé en annexe..

Madame Le Maire explique à quoi correspondent les charges générales. Ainsi, elle indique que les coûts liés à l'énergie (électricité, gaz, fuel) ont augmenté par rapport à 2009 tout comme le carburant.

Les dépenses d'alimentation pour la cantine, quant à elles sont jugées trop élevées et nécessitent une optimisation des coûts.

Les charges telles que la location de matériel, les frais d'affranchissement et de télécommunications augmentent fortement. Ceci s'explique par les appels effectués des téléphones fixes de la Mairie vers des portables. La solution serait que les agents administratifs disposent d'un téléphone mobile.

Madame le Maire précise que les charges de personnel (salaires des titulaires, cotisations Assedic, assurances) sont conséquentes pour le budget mais que chaque agent est positionné de façon efficace, qu'il n'y a pas d'heures perdues. Elle souligne que ce sont des emplois qui demandent de la polyvalence, de l'assiduité et du sérieux pour des salaires modestes.

Concernant les travaux de voirie, des "nids de poules" doivent être bouchés. Jean-Pierre AUBERT contacte régulièrement l'entreprise chargée d'intervenir, mais ayant trop de travail, celle-ci tarde à réaliser ces travaux pourtant urgents par endroits. Bernard AMOSSE explique que ce surcroît de travail est dû aux périodes de gel fréquentes de cet hiver et toutes les communes sont dans la même situation.

Alain et Evelyne TINDILLERE sont félicités et remerciés pour leur travail au lavoir du Petit Cougour. Thierry PENTHIER propose, à ce sujet, d'organiser une journée citoyenne au lavoir. Jean-Pierre AUBERT souligne que l'évacuation des eaux est nécessaire, les agents communaux seront chargés d'intervenir ensuite pour positionner 2 regards. L'entreprise BUGUELLOU pourra ensuite intervenir pour évacuer la terre.

Jacky GUICHON propose de requalifier la façade de la mairie pour la rendre plus accueillante. Pour cela, il faudrait faire appel à un plâtrier peintre ou à un architecte pour élaborer un projet. Chaque conseiller peut faire des propositions. Les architectes du CAUE seront approchés.

5- Demande de dotation annuelle de solidarité pour les équipements de proximité (fonds I) du Conseil Général de l'Allier

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide d'affecter la dotation fonds I du Conseil Général de l'année 2010, d'un montant de 6 426 €, aux programmes d'investissements suivants :

Déconstruction salle : 7 470 euros HT

Ravalement façade mairie et enseigne : 5 407.30 euros HT

Voirie

◆ réfection : 5 300 euros HT

◆ création de fossés : 680 euros HT

◆ aménagement extérieur CACS : 11 300 euros HT

soit un total de 30 157.30 euros HT

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal par :

voix pour : 14

voix contre : 0

abstention : 0

- Approuve le plan de financement de ces travaux dans les conditions suivantes :

Dotation fonds I : 6 426 euros soit un taux de subvention de 21.3 % (maximum de 50%),

Autofinancement de 23 731.30 euros

La dépense correspondante est inscrite au budget primitif de l'année 2010 au programme Bâtiment et Voirie

- Mandate Madame le Maire pour demander le versement de la dotation et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

6- Choix du bureau d'étude pour le CCAB

Jean-Pierre AUBERT indique qu'un contrat a été passé entre le Conseil Général et la commune de Lignerolles. Pour cela, des démarches précises ont été effectuées. Ainsi, parmi 4 bureaux d'études contactés, seuls 2 ont répondu et été examinés. Le cabinet retenu est celui de Christophe CAMUS. Il est plus cher que le second mais a une approche "fibre rurale" et une capacité d'échange paraît possible avec ce cabinet. C'est une personne à l'écoute qui pourra ressentir les demandes des habitants. Jacques SIMONNET pense que Monsieur CAMUS a, lors de l'entretien, fait preuve d'ouverture et cherche à répondre au mieux aux attentes des élus et des habitants tout en donnant son point de vue professionnel. Jean-Pierre AUBERT ajoute que Monsieur CAMUS a l'habitude de travailler dans les petites communes. Enfin Jacky GUICHON signale que ce bureau d'étude peut effectuer également la maîtrise d'œuvre.

Montant HT de l'étude : 12 000 €HT soit 14 352 €TTC.

*Après en avoir délibéré,
le conseil municipal par :*

voix pour : 14

voix contre : 0

abstention : 0

- autorise Mme le Maire à signer le marché relatif à l'étude du CCAB avec le cabinet Christophe CAMUS pour un montant HT de 12 000 €HT soit 14 352 €TTC.

7- Demande de dotation annuelle de solidarité pour les équipements structurants (fond 2) du Conseil Général de l'Allier

Par délibération en date du 6 novembre 2008 inscrivant la commune de Lignerolles dans un Contrat Communal d'Aménagement de Bourg avec le Conseil Général de l'Allier;

Par courrier du 27 août 2009 du Conseil Général autorisant la commune de Lignerolles à lancer une consultation auprès de bureaux d'étude pour l'étude globale d'aménagement du bourg;

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offre du 1^{er} mars 2010;

Suite à la réunion de la Commission Communale du CCAB en date du 26 mars 2010;

Il est proposé de retenir la cabinet Christophe CAMUS pour la réalisation du projet global pour un montant de 12 000 €H.T.

Il est proposé d'autoriser Madame le Maire à solliciter auprès du Conseil Général l'aide financière du fonds II destinée aux programmes d'investissements structurants.

*Après en avoir délibéré,
le conseil municipal par :*

voix pour : 14

voix contre : 0

abstention : 0

8- Amende de police : route des Agrôles - carrefour de Agrôles

M. AUBERT indique la nécessité de sécuriser le carrefour de la Route des Agrôles / route Départemental 604. Un plan a été réalisé avec les services de l'UTT. Les habitants de la Route des Agrôles constatent une vitesse excessive sur cette voie.

Monsieur AUBERT propose l'installation de ralentisseurs type "coussins berlinois"
Devis retenus : STP ROUGERONS pour un montant HT de 1 500 € et MUST EQUIPEMENTS (coussins berlinois) pour un montant de 2 430 €HT.

*Après en avoir délibéré,
le conseil municipal par :*

voix pour : 14

voix contre : 0

abstention : 0

- *Approuve ces 2 devis*
- *autorise Mme le Maire à solliciter au titre des amendes de police une aide financière pour la mise en sécurité du carrefour des Agrôles et la pose de coussins berlinois pour réduire la vitesse des véhicules*

9- Demande de subvention pour les travaux d'alimentation en eau potable de la route du clos

Monsieur GUICHON explique la nécessité de réaliser une extension du réseau d'eau potable route du clos afin de desservir de nouvelles constructions dans le cadre d'une PVR. Cette PVR doit être modifiée comme suit : le devis du SIVOM d'Huriel d'un montant de 1 975.58 €HT pour une extension de 87 ml et pour une sur largeur réalisée par le SIEGA de 1 139.70 € soit au total 3 115.28 €HT. Une partie de cette subvention sera reversée ou encaissée par la CAM si celle-ci choisit de financer l'extension d'alimentation en eau compte tenu que la compétence "eau" est une compétence communautaire depuis le 1^{er} janvier 2009.

*Après en avoir délibéré,
le conseil municipal par :*

voix pour : 14

voix contre : 0

abstention : 0

autorise Mme le Maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil Général calculé sur un montant de 3 115.28 €HT.

Informations

- Le Conservatoire des Sites de l'Allier a remarqué que les parties boisées sont envahissantes sur la zone Natura 2000 des Gorges du Cher ce qui entraîne un appauvrissement de la biodiversité. Cet organisme souhaite faire un bail emphytéotique sur une parcelle "ouverte" qu'il conserverait. Le Conseil Municipal donne son accord de principe.
- Le stage de Canoë sera renouvelé cette année début juillet.
- Yann ANTONIOLO, auto entrepreneur, propose des services informatiques. Ils pourraient être mis en place auprès des jeunes de la commune dans le cadre du PEL. Madame MARAIS est en charge de ce dossier
- Les agents techniques vont permuter pour un trimestre afin de pouvoir assurer les différents postes de travail : entretien et hygiène des locaux et restauration scolaire. Mme Séverine MASFRAND est confortée sur le poste d'animation de l'accueil périscolaire et de l'accueil du mercredi qui est un succès (environ 8 enfants chaque mercredi).
- Alain TINDILLERE indique que des ordures ménagères ont été déposées en vrac sur le parking du rocher d'escalade. Il propose de mettre des panneaux pour l'interdire. Jean-Pierre AUBERT ajoute qu'il a contacté les gendarmes qui se sont déplacés pour constater et donner suite.
- Le traditionnel feu d'artifice aura lieu le mardi 13 juillet.
- Le repas de Noël des personnes âgées est prévu le 12 décembre.

Fin de la séance : 20 h 20